

Commission Administratives Paritaires Locales



A quoi servent les C.A.P. ?

Ces commissions traitent toutes les questions concernant les carrières individuelles des agents :

- titularisation,
- avancement d'échelon,
- promotion de grade,
- révision de la notation,
- litiges concernant le temps partiel,
- la disponibilité ou le détachement...

Les élus en CAP peuvent même parfois être amenés à siéger lors de Conseils de discipline.

Chacun est concerné car, tôt ou tard, sa situation professionnelle y sera examinée !

La défense de l'emploi statutaire : un enjeu majeur de ce vote !

Seul le **statut de la fonction publique** garantit une gestion plus équitable des carrières. Mais pour la Direction ce statut est devenu une contrainte : il est trop égalitaire à son goût et trop favorable aux salariés. C'est pourquoi la Direction multiplie les emplois contractuels, CDD, CDI, CUI, en toute contradiction avec le statut des personnels hospitaliers.

Le recours massif aux contractuels autorise tous les abus. On constate des inégalités de situation scandaleuses : la majorité des contractuels reste des années au premier échelon tandis que quelques autres ont la possibilité de négocier leur salaire. **De telles inégalités au sein du Centre Hospitalier sont choquantes et inadmissibles !**

Seule l'application du statut garantit des règles de recrutement claires et un véritable déroulement de carrière.

Notre rôle en Commissions Administratives Paritaires est de veiller à une application **équitable et égalitaire** du Statut de la Fonction Publique Hospitalière pour tous les agents.

Voter *SUD*, c'est la garantie d'élire des représentants résolument engagés dans la lutte contre l'injustice, l'arbitraire et la précarité.

**Inégalités entre agents
favoritisme, discrimination**



illégal

**Menaces
rappel au domicile**

**manque de personnel
cadences de fou**

abusif

**Mépris
maintien abusif en CDD
non respect du statut**



**Dégradation des conditions de travail
chantage à la privatisation
entrave au CHSCT**

démotivant

Notation stupide et injuste ...

En votant pour les listes **SUD**, vous êtes assuré(e) de choisir des représentants du personnel autant engagés dans la **défense de chaque salarié** que dans les **luttres collectives** pour la défense des statuts et des acquis sociaux.

Tous sont animés des mêmes valeurs :

***Solidarité
Unité
Démocratie***

Union
Syndicale
Solidaires
Sud Santé - Sociaux

Centre Hospitalier d'ARRAS
Téléphone : 03.21.21.13.16 ou poste 31 336
Email : syndicat.sud@ch-arras.fr
Site : <http://sud.sante.arras.free.fr>